

**Arrêté modifiant l'arrêté relatif à l'ouverture et la clôture de la chasse pour la
campagne 2025-2026 dans le département de l'Oise**

LE PRÉFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite
Officier des Arts et des Lettres

Vu le Code de l'environnement, et notamment l'article R.424-6 à R.424-8 ;

Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de M. Jean-Marie CAILLAUD, en qualité de Préfet de l'Oise ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 1987 modifié fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 janvier 2012 relatif à la chasse en temps de neige d'oiseaux issus d'élevage des espèces perdrix grises, perdrix rouges, faisans de chasse ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 décembre 2023 portant modification de l'arrêté du 1er août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement ;

Vu le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) 2025-2031 approuvé par arrêté préfectoral en date du 09 mai 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 2025 relatif à l'ouverture et la clôture de la chasse pour la campagne 2025-2026 dans le département de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2025 modifiant relatif à l'ouverture et la clôture de la chasse pour la campagne 2025-2026 dans le département de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 03 novembre 2025 portant délégation de signature à M. Luca VERGALLO, directeur de cabinet du préfet de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 novembre 2025 portant délégation de signature à M. Frédéric BOVET, Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu la demande de la fédération départementale des chasseurs de l'Oise du 23 février 2026, afin de permettre la chasse du 1 au 31 mars 2026, sans dispositif de marquage pour le sanglier ;

Considérant que les sangliers sont présents de façon significative et classés comme espèce susceptible d'occasionner des dégâts dans le département ;

Considérant que la période débutant au 1^{er} mars correspond aux stades de forte sensibilité des cultures ;

Considérant que les dégâts aux cultures occasionnés par les sangliers restent trop élevés dans l'Oise, et que ce niveau de dégâts nécessite de poursuivre la pression des prélèvements en période de chasse, afin de limiter les dommages importants, notamment sur les semis agricoles ;

Considérant que la modification proposée, via cet arrêté modificatif n'est pas substantielle ;

Sur proposition du directeur départemental des Territoires de l'Oise,

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'article 2 de l'arrêté du 22 mai 2025, relatif à l'ouverture et la clôture de la chasse pour la campagne 2025-2026 dans le département de l'Oise est modifié comme suit pour l'espèce sanglier :

« Du 21 septembre 2025 au 28 février 2026 : dispositif de marquage obligatoire pour tout animal abattu et avant tout transport, sauf animal rayé.

Du 1^{er} au 31 mars 2026, la chasse au sanglier s'effectue sans dispositif de marquage obligatoire pour tout animal abattu, ainsi que pour le transport. Chaque prélèvement doit être déclaré sous 72 h à la fédération départementale des chasseurs de l'Oise. »

Les règles de tir du sanglier du 1 avril 2026 au 31 mai 2026 restent inchangées.

Article 2 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80011 AMIENS Cedex 1 - dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 3 - Le directeur départemental des territoires de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et affiché dans toutes les communes de l'Oise.

Beauvais, le 26 FEV. 2026

Le directeur de cabinet
du préfet de l'Oise



Luca VERGALLO